

60 - 14/09/2023 ACCOMPAGNEMENT A LA QVT (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 60
--	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Accompagnement à la QVT.

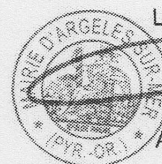
Article 1 :	Dans le cadre d'un marché public passé en procédure adaptée ouverte pour l'accompagnement à la QVT ", il a été retenu la société "WALK ME UP" (92230 GENNEVILLIERS). Le montant total est de 29 400 € H.T. Le marché a une période initiale de 1 an, et peut être reconduit tacitement une fois.
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 14/09/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le : 20/09/23

Certifié exact.



Le Maire,

Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ

En date du 20/09/23

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2023

Application agréée E. lepalme.com

99_RU-066-216600080-20230914-DEC60_20091